



PROJET D'AMÉNAGEMENT **D'ESPACES OUVERTS** ET **PRÉVENTION**

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un projet d'aménagement de locaux constitue une opportunité de repenser les espaces de travail. Or l'organisation spatiale retentit sur l'organisation du travail. Dès lors, les aménagements de type espaces ouverts ou flex office doivent reposer sur une réflexion préalable afin d'évaluer leur pertinence par rapport aux activités réalisées.

Espace ouvert, open space, bureaux partagés :

Espace de travail accueillant plus de 5 personnes sans séparation complète entre les postes.

Bureau flexible, flex office, flex desk :

Absence de poste de travail attribué à chaque personne. Le personnel s'installe où il veut, là où une place est libre selon ses besoins du moment.

POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER ?

Ces formes d'aménagements modifient les organisations de travail historiquement construites sur des bureaux cloisonnés et individuels. En amont, il est donc essentiel de prendre en compte les activités de chacun, le fonctionnement du collectif, les outils notamment numériques et de s'interroger sur leur compatibilité avec une organisation en open space et/ou en flex office.

Quand ces espaces répondent partiellement au travail effectué, ils deviennent sources d'inconfort ou de gêne. Cela peut entraîner des répercussions défavorables sur l'activité individuelle et collective et générer du risque psychosocial. Il en résulte de la fatigue, du stress, des troubles musculo-squelettiques.

Ces transformations peuvent ainsi avoir des conséquences sur la santé des personnes et affecter la qualité du travail voire entraîner une baisse d'efficacité.

POINTS DE VIGILANCE

- Adhésion au projet de transformation
- Activités de travail, organisation et interactions nécessaires
- Aménagement des locaux
- Bruit et nuisances sonores
- Éclairage
- Aération et ventilation



COMMENT PROCÉDER ?

L'évaluation des concepts d'aménagement (espace ouvert, flex office) doit répondre aux besoins des activités réalisées.

Dès le début, il conviendra d'identifier les priorités selon les objectifs et les contraintes du projet.

L'évaluation comprend plusieurs étapes :

- + **Impliquer les personnels** dans les réflexions pour la mise en œuvre en amont et tout au long du projet
- + **Identifier ensemble les besoins** de chacun et du collectif

Besoins qualitatifs :

- Concertation : interagir, partager, mettre en commun, se réunir
- Confidentialité : espace fermé isolé d'un point de vue acoustique ou visuel
- Concentration : se protéger du passage, des conversations des collègues, du bruit ambiant des matériels
- Imbrication des tâches : téléphoner et avoir besoin de documents, de consulter sur double écran
- Confort : positionnement dans l'espace, température, éclairage

Besoins quantitatifs :

- Postes informatiques et prises
- Outils de communication
- Casques réducteurs de bruit
- Mobilier adaptable, positionnement dans l'espace
- Postes aménagés (situations particulières)
- Éclairage
- Stockage/archivage
- Taux d'occupation
- Vestiaires, rangements effets personnels, etc...

+ Déterminer les différents espaces et identifier leur articulation :

Espaces communs : réunion, convivialité, matériels (copieurs, etc.)

Circulation : Couloirs, ascenseurs, escaliers, accueil
Il faut également prendre en compte les nuisances sonores : conversations, espaces de convivialité, appareils bruyants, lieux de passage...

+ Identifier les moyens pour limiter les nuisances

Capotage, cloison acoustique, éloignement, film occultant, stores, etc.

+ Choisir le mobilier et les aménagements

Types de bureaux, chaises et fauteuils, éclairage : tous ces éléments doivent pouvoir être modulables.

Orientation des écrans, filtres de confidentialité, etc...

Solutions acoustiques : choix des matériaux, panneaux/cloisons fixes ou mobiles, cabines acoustiques...

+ Mettre en place des mesures organisationnelles

Charte d'utilisation des espaces : bien/mieux vivre ensemble

« PETITS ET GRANDS PROJETS »

Quelle que soit leur ampleur, sollicitez les acteurs ressources Inserm pour vous accompagner et vous apporter leur expertise tout au long de ces étapes.

- Conseiller de prévention
- Médecin du travail
- Responsable immobilier
- CSHSCT (Comité Spécial d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail)

INTÉRÊT DES NORMES PAR RAPPORT À LA RÉGLEMENTATION

Les normes complètent utilement le cadre réglementaire en apportant des recommandations précises.

Exemple illustré relatif à l'éclairage des lieux de travail :



Ce que dit la réglementation Obligatoire	Ce que recommande la norme Apporte un niveau de qualité et de sécurité				
- Article R 4223-5 du code du travail « Dans les zones de travail, le niveau d'éclairement est adapté à la nature et à la précision des travaux à exécuter. » - Article R 4223-2 du code du travail « L'éclairage est assuré de manière à éviter la fatigue visuelle et les affections de la vue qui en résultent ; Permettre de déceler les risques perceptibles par la vue ».	- Lumière et éclairage – éclairage des lieux de travail – Partie 1 : lieux de travail intérieurs, NF EN 12464-1, AFNOR, 2011 (extrait) <table border="1"> <thead> <tr> <th>Activité</th><th>Éclairement moyen</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travail sur écran, écriture, lecture, traitement de données</td><td>500 lx</td></tr> </tbody> </table> - Ergonomie – Principes d'ergonomie applicables à l'éclairage des lieux de travail, NF X35-103, AFNOR, 2013 (extrait) « La performance visuelle s'altère avec l'âge. Aussi convient-il, en présence d'opérateurs de plus de 45 ans, d'augmenter le niveau d'éclairement »	Activité	Éclairement moyen	Travail sur écran, écriture, lecture, traitement de données	500 lx
Activité	Éclairement moyen				
Travail sur écran, écriture, lecture, traitement de données	500 lx				

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- + Articles R.4211-1 à R.4231-4 du code du travail
- + Conception des lieux et des situations de travail, ED950, INRS, 2021
- + Conception des lieux de travail, ED773, INRS, 2016
- + Acoustique – Bureaux et espaces associés – Niveaux et critères de performances acoustiques par type d'espace, NF S31-080, AFNOR, 2006
- + Guide travail sur écran, bien aménager son espace de travail, Inserm, 2021

